

Répartition du capital de la Société Publique Locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine

	Nombre d'actions	Participation en capital (€)	participation au capital (%)	Nombre de sièges théoriques en vertu du CGCT	Répartition des sièges au CA en accord avec le CGCT art L. 1524-5
Département	18250	182500	81,1%	15,0	10
Bretagne Porte de Loire Communauté	500	5000	2,2%	0,4	3 représentants de l'Assemblée Spéciale (+3 censeurs)
C de C St Méen Montauban	500	5000	2,2%	0,4	
Couesnon Marches de Bretagne	500	5000	2,2%	0,4	
Bretagne Romantique	500	5000	2,2%	0,4	
Boisgervilly	250	2500	1,1%	0,2	
Pleurtuit	250	2500	1,1%	0,2	
Dinard	250	2500	1,1%	0,2	
Louvigné du Desert	250	2500	1,1%	0,2	
Portes du Coglais	250	2500	1,1%	0,2	
Pipriac	250	2500	1,1%	0,2	
Redon	250	2500	1,1%	0,2	
Saint Aubin du Cormier	250	2500	1,1%	0,2	
Tresboeuf	250	2500	1,1%	0,2	
<i>Sous total EPCI et Communes</i>	<i>4250</i>	<i>42500</i>	<i>18,9%</i>	<i>3,4</i>	
Total	22500	225000	100,00%	18	13

La Chapelle-aux-Filtzméens,
Le lundi 19 décembre 2022

Monsieur Jean-Luc CHENUT
Président du Département d'Ille-et-Vilaine
Conseil Départemental
1 avenue de la Préfecture
35042 RENNES CEDEX

Objet : Entrée au capital de la SPL de Construction publique d'Ille-et-Vilaine

Nos réf. : Pôle technique / YT / 2022-12-19

Dossier suivi par : Y. TARDIVEL, Directeur des services techniques – y.tardivel@bretagneromantique.fr

Monsieur le Président,

La Communauté de communes Bretagne romantique et le Département d'Ille-et-Vilaine mènent conjointement depuis 2020 une réflexion relative à la réalisation d'un Equipement Social Commun situé à Combourg et visant à regrouper la Maison France Services et le Centre Départemental d'Action Sociale. Cet ESC doit permettre d'offrir une réponse adaptée aux attentes des habitants, de renforcer, voire développer, l'offre de services et de construire un lieu d'innovation sociale.

Ce projet s'appuie sur un comité de pilotage constitué notamment de nos élus respectifs et doit entrer en 2023 dans sa phase opérationnelle avec la finalisation d'un programme et le lancement d'un concours de maîtrise d'oeuvre. Notre comité de pilotage, réuni le 28 novembre dernier, a acté du recours à la SPL du Département pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de ce projet, pour des raisons à la fois de plan de charge de nos services respectifs et de neutralité.

Par conséquent, afin de mener à bien cette opération, je sollicite l'adhésion de la Communauté de communes Bretagne romantique à la SPL de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine par intégration de son actionnariat. J'envisage de soumettre une délibération en ce sens à mon Conseil communautaire en début d'année 2023, aussi je vous remercie de bien vouloir soumettre notre demande à vos instances.

Pour votre parfaite information, vous trouverez ci-joint copie du courrier que j'adresse également ce jour à Monsieur MARTINS, Président de la SPL.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Loïc REGEARD
Président



Communauté de communes
Bretagne romantique

22 rue des Coteaux
35 190 La Chapelle-aux-Filtzméens

Accueil général

☎ 02 99 45 23 45

✉ accueil@bretagneromantique.fr

www.bretagneromantique.fr

La Chapelle-aux-Filtzméens,
Le lundi 19 décembre 2022

Monsieur Christophe MARTINS
Président de la SPL de Construction Publique
d'Ille et Vilaine
Immeuble F - 7 avenue de Tizé
CS 53604
35236 THORIGNE FOUILLARD

Objet : Entrée au capital de la SPL de Construction publique d'Ille-et-Vilaine
Nos réf. : Pôle technique / YT / 2022-12-19
Dossier suivi par : Y. TARDIVEL, Directeur des services techniques - y.tardivel@bretagneromantique.fr

Monsieur le Président,

La Communauté de communes Bretagne romantique et le Département d'Ille-et-Vilaine mènent conjointement depuis 2020 une réflexion relative à la réalisation d'un Equipement Social Commun situé à Combourg et visant à regrouper la Maison France Services et le Centre Départemental d'Action Sociale. Cet ESC doit permettre d'offrir une réponse adaptée aux attentes des habitants, de renforcer voire développer l'offre de services et de construire un lieu d'innovation sociale.

Ce projet s'appuie sur un comité de pilotage constitué notamment des représentants de nos collectivités et doit entrer en 2023 dans sa phase opérationnelle avec la finalisation d'un programme et le lancement d'un concours de maîtrise d'oeuvre. Le comité de pilotage, réuni le 28 novembre dernier, a acté du recours à la SPL du Département pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de ce projet, pour des raisons à la fois de plan de charge des services et de neutralité.

Par conséquent, afin de mener à bien cette opération, je sollicite l'adhésion de la Communauté de communes Bretagne romantique à la SPL de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine par intégration de son actionnariat. J'envisage de soumettre une délibération en ce sens à mon Conseil communautaire en début d'année 2023, aussi je vous remercie de bien vouloir soumettre notre demande à vos instances.


Pour votre parfaite information, vous trouverez ci-joint copie du courrier que j'adresse également ce jour à Monsieur CHENUT, Président du Département.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Communauté de communes
Bretagne romantique

22 rue des Coteaux
35 190 La Chapelle-aux-Filtzméens

Loïc REGEARD
Président



Accueil général
☎ 02 99 45 23 45
✉ accueil@bretagneromantique.fr
www.bretagneromantique.fr